RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 04695
Numéro SIREN : 892 452 152
Nom ou dénomination : OPALE SYSTEMS

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2022 sous le numéro de dépôt 16855

Opale Systems
Société par actions simplifiée au capital de 1 €
Siège social : 3 rue Henri Guillaumet Bois Cesbron – Bâtiment B - 44700 Orvault
892 452 152 R.C.S. Nantes
(la « **Société** »)

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 28 JUIN 2022

…/…

CINQUIEME DECISION

Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 227-1 de ce même Code : dissolution anticipée ou non de la Société

L'associée unique décide, après avoir constaté que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2021, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce (sur renvoi de l'article L. 227-1 de ce même Code), qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

L'associée unique prend acte du fait que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit au plus tard le 31 décembre 2024, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

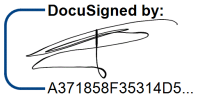
CINQUIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

…/…



« Extrait certifié conforme »
Par le président, SoftNext,
Représentée par Axsala Investissements,
Elle-même représentée par Jérémie Vinant